

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 25 septembre 2020**

**Objet**

**Subvention à  
l'Association  
Médecins Sans  
Frontières en  
soutien au peuple  
libanais**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –  
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –  
Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –  
Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –  
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD –  
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT  
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une aide de 1 000 euros à Médecins Sans Frontières (MSF) à la suite des événements tragiques qui viennent de se dérouler à Beyrouth.

MSF est en première ligne dans la capitale libanaise pour assurer l'aide médicale d'urgence à la population et aider les dizaines de milliers de personnes qui ont perdu leur domicile suite à la catastrophe du 4 août dernier.

L'explosion d'un stock important de nitrate d'ammonium entreposé sans la moindre précaution sur le port de Beyrouth rappelle d'autres catastrophes, comme celles de l'usine AZF de Toulouse en 2001, de Bhopal en Inde en 1984 ou encore de Seveso en Italie en 1976, pour ne citer que les drames industriels les plus spectaculaires de ce dernier demi-siècle. L'origine de ces catastrophes est toujours la même : la corruption, les négligences coupables dans le respect des procédures de sécurité afin de gagner du temps, les réductions d'effectifs, le recours généralisé à la sous-traitance, tout ce qui peut réduire les "charges".

Tout en apportant son soutien au peuple libanais, le Conseil Municipal de Floirac souhaite dénoncer les ravages du système ultralibéral qui a amené le Liban à la faillite.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;  
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 9 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000,00 € à l'association Médecins Sans Frontières, 34 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020**

Nombre de votants : 33  
Suffrages exprimés : 33  
    Pour : 33  
    Contre  
    Abstention :



*Le Maire,*